

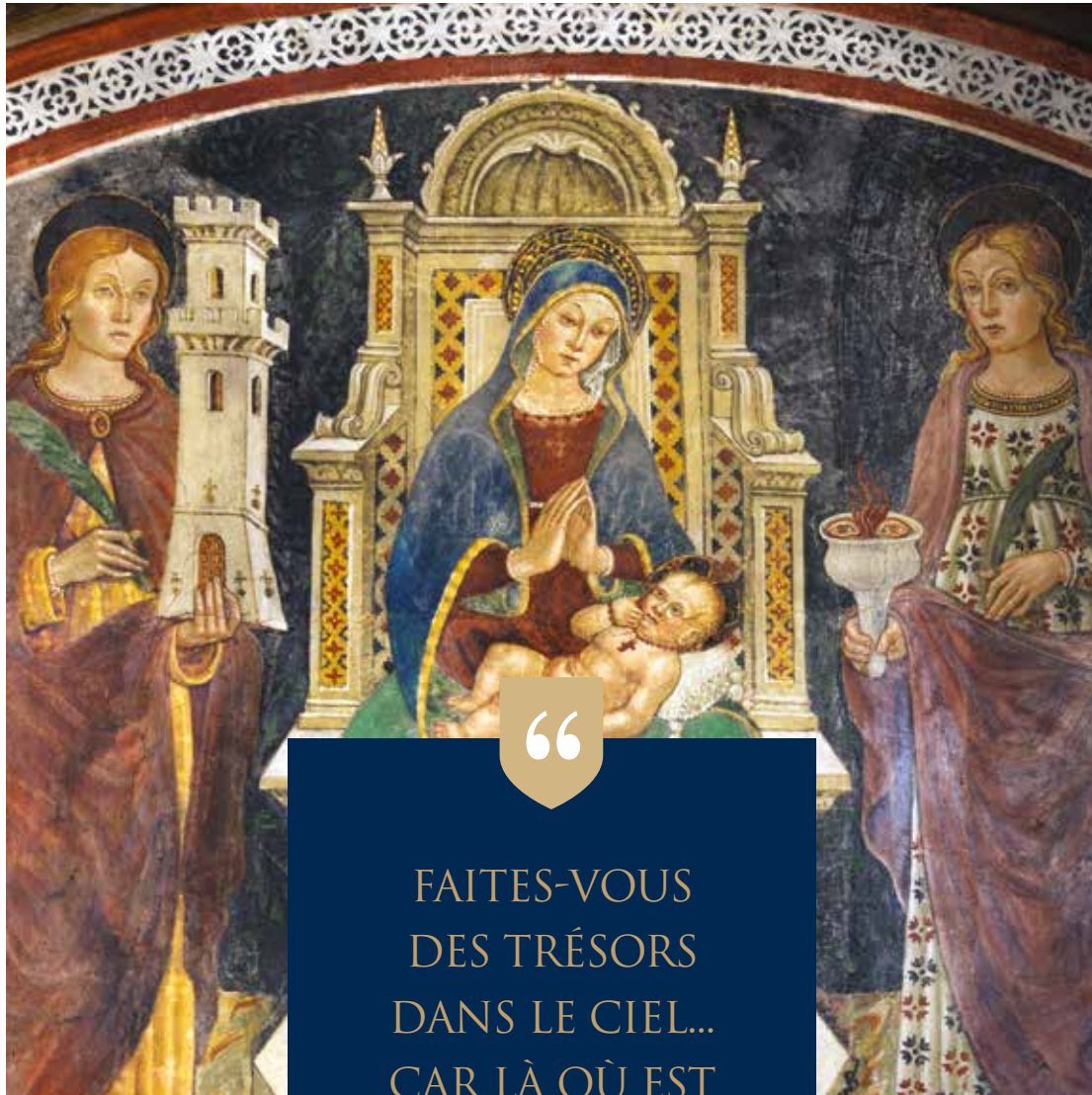


TRANSMETTRE

À LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE ET À SES ŒUVRES



LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE



“

FAITES-VOUS
DES TRÉSORS
DANS LE CIEL...
CAR LÀ OÙ EST
VOTRE TRÉSOR,
LÀ AUSSI SERA
VOTRE CŒUR

[Matthieu 6; 20-21]



Madame, Monsieur,

Au moment d'écrire ces quelques lignes, je suis conscient de la gravité du sujet qui va être abordé et de son caractère délicat. En effet, je dois évoquer des points importants, des réalités qui nous touchent au cœur même de notre vie.

Si vous avez entre les mains ce document, cela signifie que vous songez à la destination de votre patrimoine ou celui de votre famille. Comme tout chrétien, vous vous préparez à rencontrer un jour Notre-Seigneur. Vous rendez grâce pour ce qu'Il vous a donné. Vous rendez grâce pour l'Église qui, à chaque instant, a soutenu votre vie et celle de vos proches.

Vous vous interrogez sur la meilleure manière de transmettre votre patrimoine, car vous ne voulez pas qu'il se perde. Et vous aimeriez faire la volonté de Notre-Seigneur.

La transmission de votre patrimoine est un acte grave, une décision qui doit être réfléchie dans la prière: « Seigneur, que voulez-vous que devienne l'héritage que j'ai moi-même reçu de ma famille et enrichi par mon labeur? A qui puis-je le transmettre? Quel bien voulez-vous en faire? »

La décision que vous prendrez seul, avec votre époux (se), vous appartient. Permettez-moi simplement de vous rappeler qu'avec mes confrères de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, nous partageons avec vous la volonté de transmettre ce qui habite nos cœurs sacerdotaux: l'Amour de Dieu et le désir de travailler à l'extension du règne du Christ.

En conséquence, si vous choisissez de léguer tout ou une partie de vos biens à notre fraternité sacerdotale, vous savez qu'ils seront directement employés à notre vocation: la transmission de la Foi catholique.

Chaque année, la Fraternité Saint-Pierre reçoit plus de quarante demandes de jeunes hommes qui souhaitent entrer au séminaire. Pour une jeune institution comme la nôtre, c'est une grande responsabilité. Pour les conduire vers le sacerdoce, puis les entretenir tout au long de leur ministère, nous manquons de moyens financiers.

Voulez-vous accompagner ces nombreuses vocations? Voulez-vous aider la Fraternité Saint-Pierre à œuvrer pour le bien des âmes? L'enjeu est de taille... Les projets et les besoins de notre communauté sont nombreux. Grâce à un legs ou toute autre forme de libéralité, vous poursuivrez, pour longtemps, votre soutien à la Fraternité.

La brochure que vous tenez entre les mains a été conçue de telle sorte que vous puissiez découvrir notre communauté et ses différentes activités, notre ministère de prêtres et si cela peut vous être utile, bénéficier de quelques conseils et recommandations pratiques concernant les legs et les autres formes de libéralités.

Abbé Benoît de Giacconi

Supérieur de la Fraternité Saint-Pierre en France

TROIS ŒUVRES

POUR LE BIEN DES ÂMES



La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

en tant qu'association culturelle, soutient la formation de ses séminaristes, l'entretien de ses prêtres, l'administration des sacrements et la prédication de l'Évangile.

PAGE 5



Le Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre

soutient tout projet d'intérêt général à caractère social, éducatif, familial ou culturel en lien avec la Fraternité Saint-Pierre.

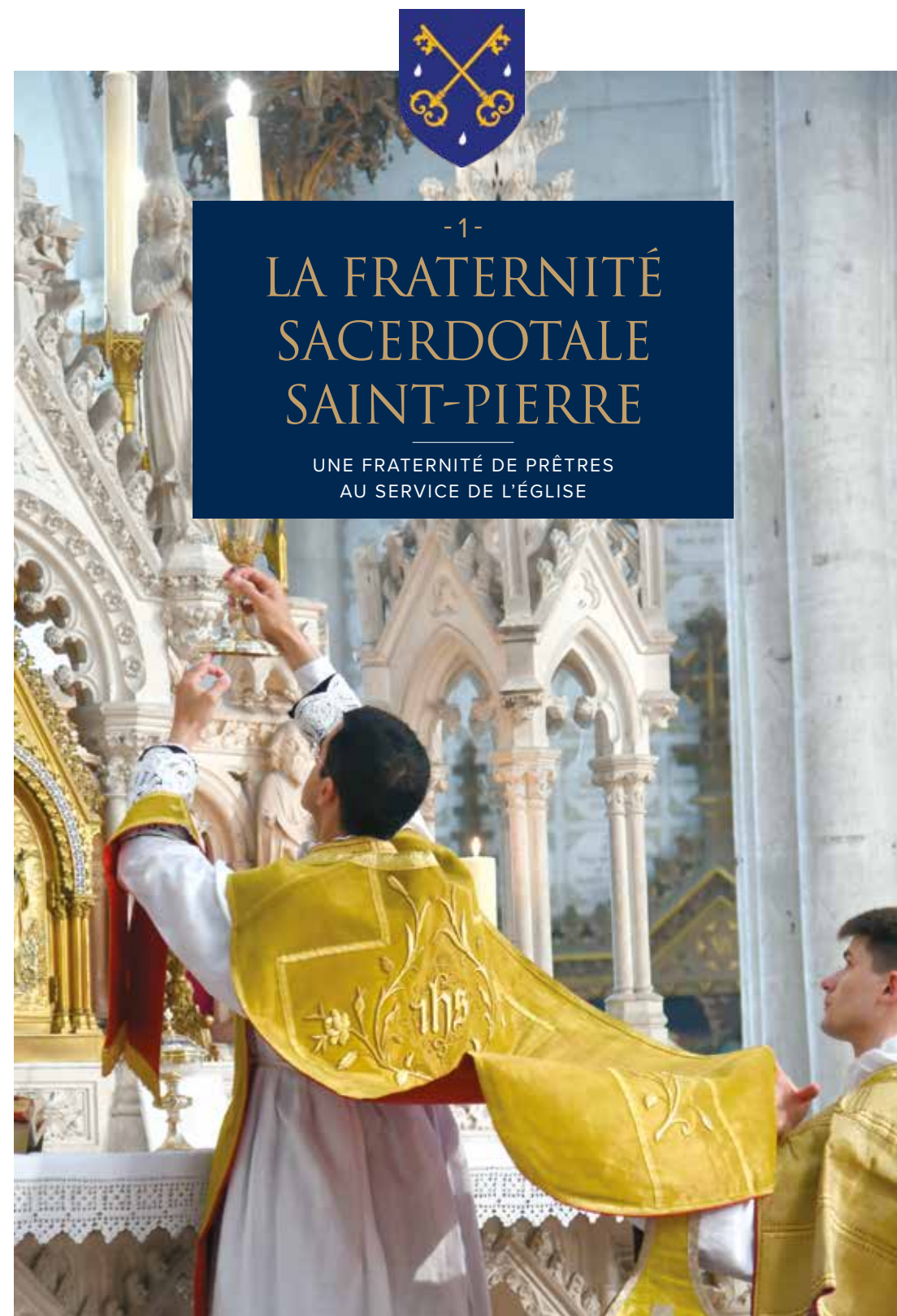
PAGE 12



La Fondation Kephas

abritée par la Fondation pour l'École, soutient toutes les écoles d'enseignement primaire, secondaire et supérieur dans lesquelles les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre sont présents.

PAGE 18



- 1 - LA FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIERRE

UNE FRATERNITÉ DE PRÊTRES
AU SERVICE DE L'ÉGLISE

NAISSANCE ET CROISSANCE DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE

HISTORIQUE

La Fraternité Saint-Pierre a été fondée le 18 juillet 1988 à l'abbaye d'Hauterive (près de Fribourg, Suisse) par une douzaine de prêtres et quelques séminaristes. Peu de temps après sa fondation et grâce à l'aide du Cardinal Joseph Ratzinger, futur Pape Benoît XVI, elle a été accueillie par Mgr Josef Stimpfle, évêque d'Augsbourg (Allemagne) à Wigratzbad, sanctuaire marial bavarois. C'est là que se trouve aujourd'hui le séminaire européen de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre qui est aussi la Maison mère de la Communauté.

UNE COMMUNAUTÉ AVEC UNE IDENTITÉ PROPRE

La Fraternité Saint-Pierre est une communauté de prêtres (appelée aussi société de vie apostolique) qui, sans prononcer de vœux à la manière des religieux, exercent ensemble leur mission dans l'Église catholique. Elle a pour triple spécificité la formation de ses prêtres à l'école de saint Thomas d'Aquin, la fidélité au Pape qui est le successeur de saint Pierre et la sanctification dans le cadre de la liturgie traditionnelle, c'est-à-dire la forme extraordinaire du rite romain. La communauté est dite de droit pontifical car elle dépend directement de l'autorité du Souverain Pontife.

La mission des prêtres revêt deux aspects: premièrement, leurs propres formation et sanctification dans le cadre de la liturgie traditionnelle. Deuxièmement, le service mené auprès des âmes ainsi que l'action pastorale au service de l'Église: la mission accomplie par un prêtre de la Fraternité Saint-Pierre lui est toujours confiée par l'évêque qui appelle la Fraternité dans son diocèse.

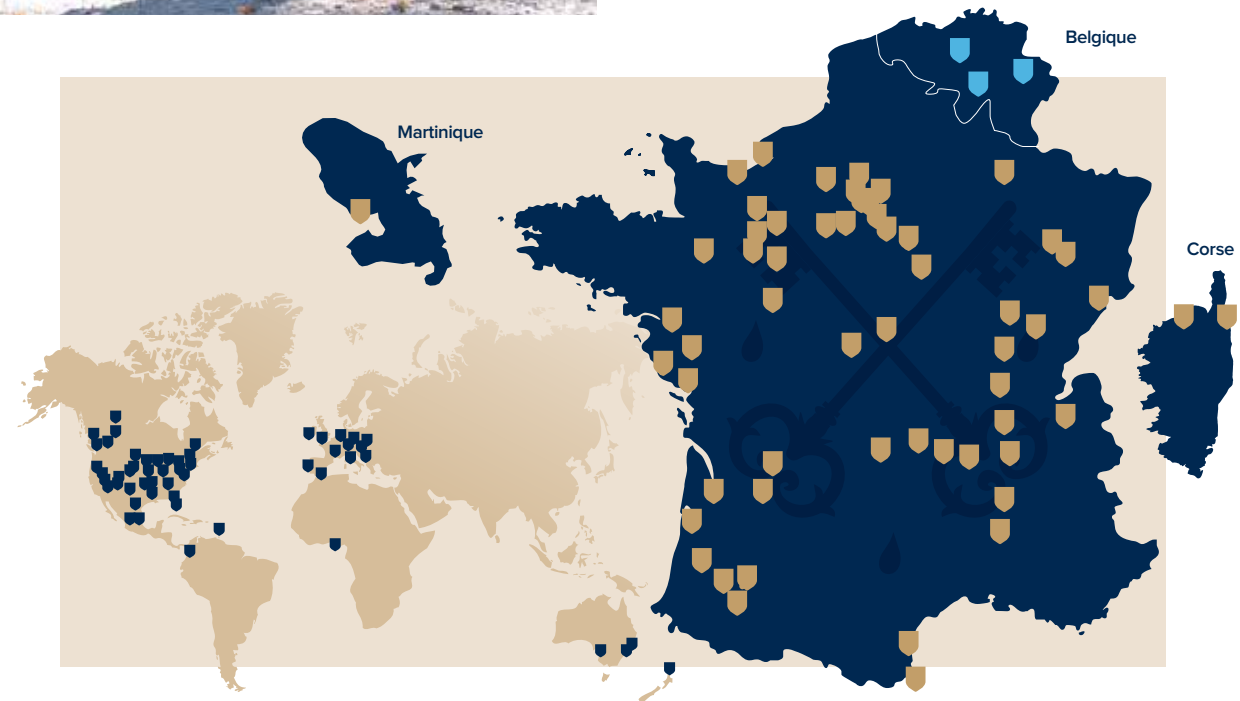


SES EFFECTIFS AUJOURD'HUI

Depuis plus de trente ans, la Fraternité Saint-Pierre poursuit son développement et son expansion à travers le monde entier. Elle acquiert aujourd'hui une dimension internationale grâce à ses deux maisons de formation en Allemagne et aux Etats-Unis. En 2024, elle est composée de 359 prêtres et de 197 séminaristes, elle intervient dans 151 diocèses dans le monde.

En France et en Belgique francophone, ce sont 80 prêtres de la Fraternité Saint-Pierre qui sont au service de 44 diocèses pour 81 lieux de messe différents. Les demandes de nouveaux lieux de messe ne cessent de se présenter, mais les moyens humains ne sont pas toujours suffisants.

La vie communautaire des prêtres, en général deux ou trois par maison, est une composante essentielle de la Fraternité. Ainsi ils peuvent se soutenir mutuellement dans leur vie quotidienne et spirituelle. Prions le Seigneur de donner davantage de prêtres à son Église!



LA CONFRATERNITÉ SAINT-PIERRE



Afin de soutenir spirituellement la Fraternité Saint-Pierre, la Confraternité Saint-Pierre a été fondée le 22 février 2007 suite à de nombreuses demandes de fidèles désireux d'exprimer leur attachement à la Fraternité.

Elle rassemble toutes les personnes qui se sentent proches de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre et souhaitent soutenir son charisme par leur prière. La Confraternité contribue ainsi au service de la Sainte Église Catholique, encourageant les vocations nombreuses, la sanctification des prêtres et leur rayonnement apostolique. Actuellement, 7000 personnes se sont engagées spirituellement à travers la Confraternité afin de soutenir les séminaristes et les prêtres dans leur ministère.

“

Lors du mariage d'un de mes amis, j'ai fait la connaissance d'un prêtre de la Fraternité Saint-Pierre. Je n'avais jamais rencontré de prêtre aussi jeune en soutane! J'ai été surpris par son dynamisme, son engagement pour l'Église et sa volonté de donner sa vie entière à Dieu. C'est peu commun! Il avait à cœur de donner du temps à tous ceux qui lui posaient des questions sur sa vocation, sur ses activités quotidiennes, sur sa vie de prêtre. Cette rencontre m'a profondément marqué, et cela m'a interrogé sur ma propre foi. »

Antoine B.

LA FORMATION DES FUTURS PRÊTRES



LE SÉMINAIRE: UN LIEU DE FORMATION

Avant de devenir prêtre, le candidat appelé « séminariste » doit suivre une formation intellectuelle, humaine et spirituelle dans une maison de formation, appelée « séminaire ». Cela lui permettra pendant sept ans de se préparer à son ministère de futur prêtre. Les sept années d'études sont divisées ainsi: une première année dite « de spiritualité » est plus spécialement

dédiée au discernement personnel de la vocation sacerdotale et prépare le séminariste aux six années d'études à venir par un approfondissement du catéchisme, une introduction à la Bible, à la vie spirituelle, à la liturgie et au chant. Puis deux années d'étude de la philosophie et quatre années d'étude de la théologie viennent compléter la formation. La dernière année, le séminariste passe un an en paroisse afin de terminer sa formation « sur le terrain ». C'est l'occasion pour lui de mettre en pratique les années de formation, mais également de se mettre à l'école de prêtres plus expérimentés.

Mais au-delà de la simple formation académique, rentrer au séminaire c'est répondre à un appel. C'est répondre à Dieu qui appelle un jeune homme à lui donner sa vie. Ainsi le séminaire est un lieu de discernement, de réflexion. Un lieu où le futur prêtre va mûrir sa vocation, où il va discerner. Et cela prend du temps! Pour favoriser ce climat de réflexion et de prière, les deux séminaires de la Fraternité Saint-Pierre sont éloignés des grandes villes afin que le discernement puisse se faire dans le calme et la quiétude.

Actuellement 197 séminaristes sont répartis dans les deux maisons de formation de la Fraternité Saint-Pierre.

“

L'appel de Dieu est toujours un mystère. Quand certains de mes amis me demandent ce qui m'a poussé à rentrer au séminaire, j'ai toujours du mal à leur répondre. C'est difficile de mettre des mots sur ce qu'on appelle « la vocation ». Mais lorsque je suis rentré au séminaire de la Fraternité Saint-Pierre, j'ai découvert un lieu de formation qui m'a permis de répondre à cet appel particulier. Ce n'est pas un rejet de la vie de famille, mais davantage un amour de préférence pour le sacerdoce, en réponse à l'appel de Dieu. C'est dans ce lieu que j'ai appris à grandir humainement et spirituellement. Au début, repartir pour sept ans d'étude me paraissait difficile. Mais la vie quotidienne est rythmée par les offices, les cours, les charges manuelles. La vie fraternelle est un vrai soutien! Les années passent et l'ordination sacerdotale se rapproche, déjà prêtre! Le séminaire est comme une « bulle » pour se remplir de Dieu avant d'aller l'annoncer à nos futurs paroissiens, comme une parenthèse enchantée dans la vie d'un jeune prêtre! »

Abbé E. V.

L'ACTIVITÉ PASTORALE

LA MISSION DU PRÊTRE AUJOURD'HUI

Dans une société en perte de repères, le rôle du prêtre est de moins en moins connu. Que fait-il de ses journées? Ne travaille-t-il que le dimanche? Paradoxalement, si le monde s'éloigne de la religion, la figure du prêtre apparaît toujours comme un repère, comme une réalité visible d'un monde spirituel invisible. Le prêtre c'est l'homme de la prière, de la lecture, de la méditation. Le prêtre c'est celui qui est toujours présent, dans les moments de solitude, de tristesse ou les moments de joie. C'est celui qui écoute, qui soutient.

Le prêtre c'est l'homme de Dieu qui transmet l'enseignement de l'Église, qui accompagne une communauté de fidèles sur le chemin du Ciel, qui apporte les sacrements qui sont les marqueurs d'une vie chrétienne. La joie d'un baptême et de l'accueil de l'enfant dans la communauté des baptisés. Les grandes cérémonies de la première communion, de la confirmation, de la profession de foi. Le sacrement de la réconciliation qui permet de confesser ses péchés et d'en obtenir le pardon. La célébration de la messe tous les dimanches ainsi que tous les jours de la semaine. La joie du mariage ou la douloureuse séparation lors du rappel à Dieu d'un proche. À chaque instant le prêtre demeure présent.

UNE MISSION QUI A BESOIN D'ÊTRE SOUTENUE

Former autant de séminaristes pendant sept ans coûte une petite fortune... mais ce sont les prêtres de ces cinquante prochaines années! Ensuite le prêtre a besoin d'être aidé dans son ministère. Parce que la raréfaction des prêtres fait peser sur chacun d'entre eux une charge apostolique supplémentaire. Les déplacements qui se multiplient, les missions toujours plus variées auxquelles doit faire face le prêtre, le développement des moyens de communication... La communauté à laquelle appartient le prêtre doit lui permettre d'accomplir au mieux sa mission: en lui permettant d'acquérir un véhicule nécessaire à ses nombreux déplacements, avec la mise à disposition d'un logement décent, en lui fournissant de quoi subvenir à ses besoins alimentaires ou médicaux. ■



“

Lors de mon premier baptême j'étais très ému. Après des années de séminaire, après des exercices pratiques pour apprendre les bons gestes, j'allais procéder à mon premier baptême! Tout était prêt: le rituel du sacrement, les éléments requis pour administrer le baptême, quelques mots d'explication à destination de la famille. Lors du baptême, la joie de la famille est très présente: le jeune enfant baptisé est désormais enfant de Dieu. Et pour le prêtre, quelle joie de pouvoir donner la vie de la grâce! »

Abbé G.S.



- 2 -

FONDS DE DOTATION ŒUVRES DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE

LE RAYONNEMENT DE LA FRATERNITÉ
DANS DIFFÉRENTES MISSIONS

La République française impose aux œuvres d'Église un cadre associatif assez strict, réduisant ainsi d'un point de vue juridique leur champ d'exercice. En conséquence la création de diverses structures légalement reconnues est nécessaire, chacune devant se restreindre à ses activités propres, le transfert d'argent entre chacune de ces structures n'étant pas possible.

L'association « Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre » est une association culturelle de type diocésain, par accord entre le Saint-Siège et le Ministère de l'Intérieur chargé des cultes. Elle pourvoit à des activités liées au culte, par ses membres (les prêtres et séminaristes) ou ses activités directes (ministère apostolique des prêtres, entretien des églises qui nous sont confiées).

Cependant, la Fraternité avait également à cœur de soutenir d'autres projets, non spécifiquement « culturels », mais proches de son charisme comme des missions sociales, éducatives, familiales ou sanitaires. Afin d'y parvenir, le Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre a été créé.

Ainsi, léguer à ce Fonds de dotation, c'est permettre à la Fraternité Saint-Pierre de rayonner à travers d'autres projets qui lui tiennent à cœur et qui sont proches de ses préoccupations. Par exemple, ce Fonds de dotation a vocation à posséder des bâtiments qui abritent des écoles en vue de les aider à sécuriser leur patrimoine immobilier.



LES AMIS DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE

LA BOUTIQUE EN LIGNE

L'association des Amis de la Fraternité Saint-Pierre tient une boutique en ligne. Elle permet de rendre accessible à ceux qui le souhaitent de nombreux articles pour approfondir leur vie spirituelle: des missels pour suivre la messe, des articles de piété, des soutiens pour la vie de prière. Pour les prêtres qui souhaitent se rapprocher de la forme extraordinaire du

rite romain de la messe, des missels ou des canons d'autel sont également proposés. On trouve enfin une sélection d'articles pour tous: des livres de formation théologique et spirituelle, des catéchismes pour les enfants, des bandes dessinées et des films sur des vies de saints ou des histoires édifiantes.



ÉDITION DE LIVRES

Cette association des Amis de la Fraternité Saint-Pierre publie des livres gratuits afin de rendre accessible à tous des petits guides de la vie spirituelle ou morale. À ce jour, sept livres sont en diffusion gratuite: un livre-recueil de prières spécifiquement destiné aux enfants, un opuscule intitulé « Rachetés à grand prix » qui traite des dangers de la pornographie, un guide de confession à usage des adultes, et un à l'attention des

enfants. «Le guide pratique de la prière» est destiné à tous ceux qui désirent découvrir ou approfondir leur vie de prière. Le guide «apprendre à servir la messe basse» s'adresse à ceux qui souhaitent assister le prêtre à l'autel. «L'intronisation du Sacré-Cœur dans les familles» a quant à lui été édité pour encourager les familles à mettre le Sacré-Cœur à la première place dans leur foyer. Tous sont régulièrement réédités.

CLAVES.ORG



CLAVES.ORG : UN SITE DE FORMATION CHRÉTIENNE ET D'ÉVANGÉLISATION POUR TOUS

Depuis 2022, un site internet a été ouvert pour offrir une source gratuite de formation chrétienne. Les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre publient à raison de deux ou trois articles par semaine des textes traitant de divers sujets. Des commentaires sur l'actualité, des critiques de livre ou de film, des explications sur la liturgie ou l'Écriture Sainte, des approfondissements théologiques sont proposés dans le but d'évangéliser et de former les chrétiens. On trouve aussi sur le site de nombreuses conférences enregistrées (podcast) permettant de suivre des cycles complets de formation. Apologétique, histoire de l'Église, école de prière, ces enregistrements de temps variables s'adressent à tous les publics désireux d'approfondir leurs connaissances. Enfin, ces prêtres proposent trois fois par an des parcours d'accompagnement spirituels. Pendant l'Avent, le carême et au long de l'été, un enregistrement audio ou un article par jour sur un thème choisi permet d'approfondir sa vie spirituelle.

ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION AUPRÈS DE LA JEUNESSE

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre intervient auprès des jeunes pour accompagner l'éducation de la nouvelle génération. Très conscients du défi de la transmission de la foi, les prêtres interviennent dans un grand nombre d'œuvres pour la jeunesse. Chaque été, les séminaristes et prêtres organisent et accompagnent une dizaine de camps et colonies pour la jeunesse. Ces vacances chrétiennes sont l'occasion d'accueillir des enfants et des jeunes de tous horizons. De 7 à 28 ans, de nombreuses formules existent : sous tente ou dans des locaux, itinérants ou sédentaires, mixtes ou non. Près de 500 enfants et jeunes adultes profitent chaque été de vacances chrétiennes pour s'épanouir et grandir sous le regard de Dieu. ■





- 3 -

LA FONDATION KEPHAS

UNE ŒUVRE DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE
POUR SOUTENIR LES ÉCOLES LIBRES

UN DOUBLE CONSTAT ET UNE URGENCE

Aujourd'hui comme hier les familles ont besoin d'écoles catholiques qui permettent de mettre leurs enfants sur le chemin du Ciel. Par ailleurs, le constat de l'affaiblissement du niveau scolaire est évident. Selon une enquête du ministère de l'Éducation nationale, « en fin de CM2, on constate sur vingt ans une baisse significative des performances des élèves dans ces trois compétences : lecture, calcul et orthographe ». Ce sont de nombreux jeunes qui sont fragilisés à l'entrée dans l'âge adulte, sans savoir maîtriser les fondamentaux nécessaires à leur épanouissement.

Forte de ce double constat et soucieuse d'apporter des réponses à ces carences, la Fraternité Saint-Pierre s'est investie dans le soutien aux écoles libres par la création de la Fondation Kephas. Cette Fondation, abritée au sein de la Fondation pour l'école, a pour but d'apporter une aide financière aux nombreuses écoles sans contrat d'association avec l'État soucieuses de choisir les méthodes d'enseignement rigoureuses et épanouissantes. La liberté dans le choix des enseignants, dans le choix des manuels et des supports pédagogiques permet d'assurer un enseignement cohérent et structuré, au plus grand bénéfice du développement de l'enfant sous le regard de Dieu.

Nombre de ces écoles sollicitent la Fraternité Saint-Pierre afin qu'elle apporte son aide spirituelle par la présence d'un prêtre et son aide matérielle en vue d'un bon fonctionnement de ces écoles. Aujourd'hui, la Fraternité intervient dans 15 écoles primaires, 14 collèges et 4 lycées répartis sur toute la France. Selon les écoles, sa mission peut être différente : par exemple à Bourges ou à Bordeaux, le prêtre est en charge de l'aumônerie et participe au bureau de l'Association de gestion. À Lyon, pour une école primaire, c'est la direction de l'établissement qui a été confiée à la Fraternité Saint-Pierre. Dans d'autres établissements encore, les prêtres peuvent être de véritables enseignants diplômés.



UNE AIDE AUX ÉCOLES... ET AUX FAMILLES

La Fondation Kephas est un soutien indispensable pour les écoles de son réseau: l'équilibre financier pour une école libre est toujours très précaire. Ne pouvant pas bénéficier d'aides financières de la part de l'État, elles ne peuvent fonctionner qu'avec les scolarités payées par les parents d'élèves ou les campagnes de dons qui sont régulièrement menées. Mais le coût de la scolarité souvent élevé ne doit pas être un frein à un enseignement de qualité que souhaitent donner les parents à leurs enfants.

Ainsi, la Fondation Kephas, grâce à son soutien financier, permet à de nombreuses écoles de se renforcer, alors même que les scolarités des enfants ne payent pas la totalité des frais engagés. ■



Je constate que les parents se sentent de plus en plus concernés par l'enseignement qui est donné à leurs enfants. La baisse du niveau scolaire, la généralisation des écrans et des tablettes, les livres pour enfants qui n'élèvent pas les cœurs et les intelligences, le refus de l'apprentissage « par cœur » ou du système de notation sont un ensemble de motifs qui poussent les parents à faire le choix des écoles libres. C'est bien souvent un effort financier considérable que les familles sont prêtes à faire pour assumer ce choix. Nous devons tout faire pour aider ces familles à donner ce qu'il y a de meilleur pour leurs enfants. Nous avons demandé à la Fraternité Saint-Pierre, non pas de diriger l'école au quotidien, mais d'exercer une tutelle forte, afin qu'ensemble nous puissions proposer aux familles une bonne école, tant sur le plan scolaire que religieux. La Fondation Kephas est alors un véritable outil au service de l'enseignement des plus jeunes. Parce que les élèves d'aujourd'hui donneront les familles chrétiennes ou les religieux de demain, c'est une urgence de les soutenir. »

Anne C. directrice d'une école primaire

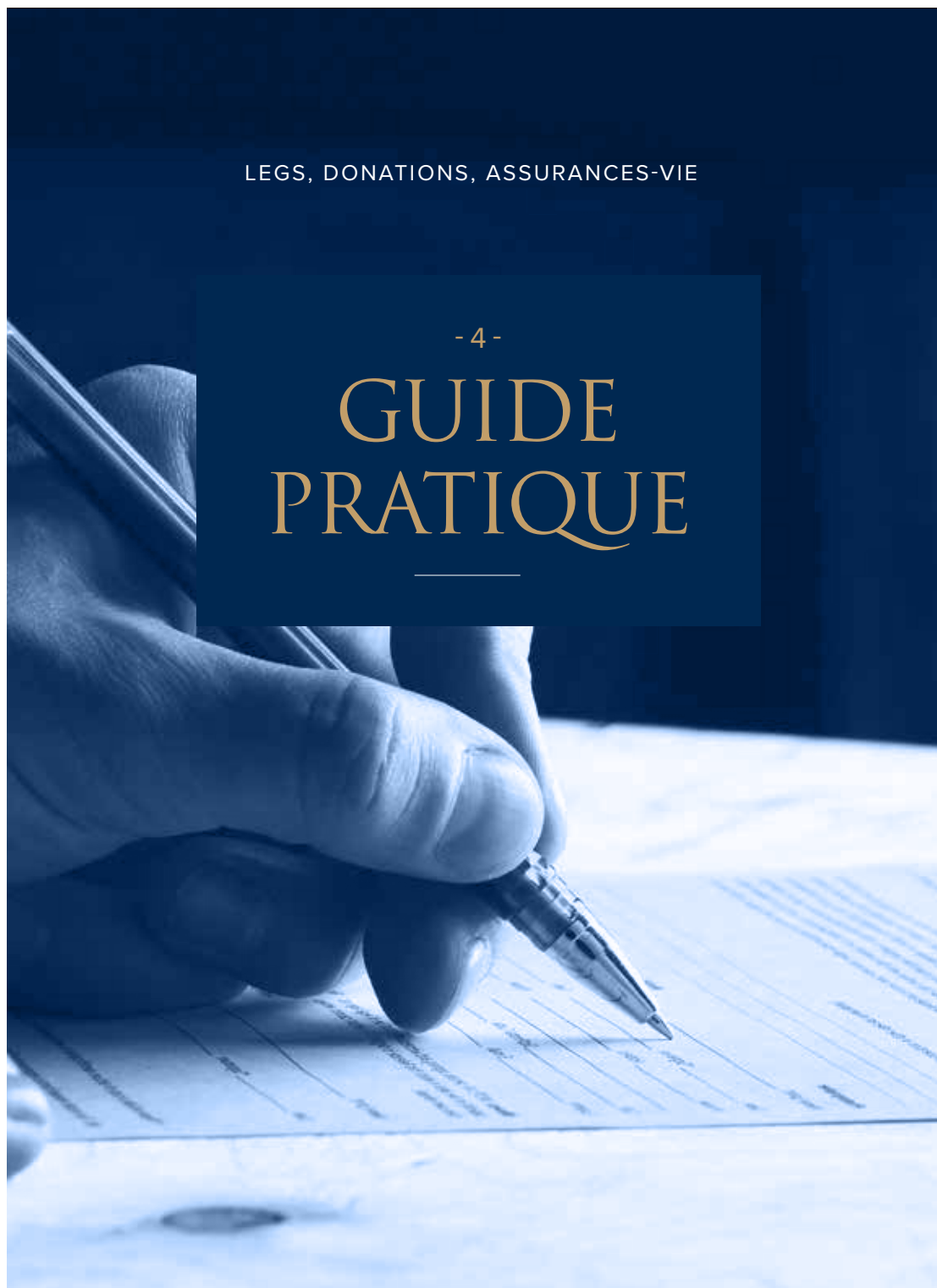
“

Dans le cadre d'un changement d'activité professionnelle, nous avons eu la chance avec mon mari de pouvoir choisir la ville dans laquelle nous allions habiter. Certains auraient choisi le confort du climat, la proximité de la mer ou de la montagne... Nous avons fait le choix de privilégier une ville offrant une école vraiment libre de choisir ses méthodes pour nos enfants. Parce que nous souhaitons mettre nos enfants dans les meilleures conditions possibles pour leur avenir, le choix de l'école était un critère essentiel. Les écoles « hors-contrat » se démocratisent, et de nombreuses familles font ce choix pour leurs enfants. C'est un véritable défi d'assurer la pérennité de ces écoles qui sont nécessaires pour nos enfants... et nos petits-enfants! »

Un parent d'élève - École Sainte-Jeanne-d'Arc



GUIDE PRATIQUE



LE LEGS

Le legs est la transmission à titre gratuit d'un ou plusieurs biens du défunt, faite de son vivant par testament, mais qui ne prend effet qu'à son décès.

1 - GÉNÉRALITÉS

À QUEL MOMENT DÉCIDER D'UN LEGS ?

Le legs peut être fait à tout moment, il n'est jamais trop tôt pour rédiger son testament. Il est modifiable autant de fois que voulu et ne prendra effet qu'au moment du décès.

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMES DE LEGS QUI EXISTENT ?

Le legs universel: vous léguiez la totalité de vos biens à une ou plusieurs personnes physiques ou morales (une association ou une œuvre...).

Le legs à titre universel: vous léguiez une partie, appelée quote-part, ou une catégorie (meubles, immobiliers, avoirs financiers...) de vos biens à une ou plusieurs personnes, physiques ou morales (une association ou une œuvre...).

Le legs à titre particulier: vous léguiez un bien précis et identifiable (une voiture, un appartement, une somme d'argent, un compte-titres...) à une personne physique ou morale (une association ou une œuvre...).

Vous pouvez faire autant de legs à titre particulier que vous le souhaitez.

QUELS BIENS PUIS-JE LÉGUER ?

Selon les différents types de legs (universel, à titre universel ou à titre particulier) il est possible de choisir tout type de biens qui seront légués. Une maison, des terres, des bijoux, des droits d'auteur, des meubles, de l'argent...

QUELLE PARTIE DE MON PATRIMOINE EST DISPONIBLE POUR LE LEGS ?

La partie disponible pour le legs est calculée en fonction du nombre d'enfants ou de la présence d'un conjoint. Le droit français veille à ce que les parents ne déshérent pas leurs enfants: il faut donc connaître la part qui leur revient pour évaluer la part restante disponible. En l'absence d'héritier à qui une part de votre patrimoine serait réservée, il est important de désigner un légataire de vos biens.

LE TESTAMENT, CE N'EST PAS UN PEU DÉPASSÉ ?

Écrire son testament est la meilleure manière de choisir l'œuvre qui recevra votre patrimoine et de vous assurer que vos volontés seront respectées.

Vous avez...	La partie de votre patrimoine qui est réservée à vos héritiers	La partie de votre patrimoine dont vous êtes libre de disposer
Un enfant	la moitié	la moitié
Deux enfants	les deux tiers	le tiers restant
Trois enfants et plus	les trois quarts	le quart restant
Un conjoint	il convient de consulter un notaire dans cette situation	il convient de consulter un notaire dans cette situation
Plus d'enfants, mais des petits-enfants	la part de leur père ou de leur mère décédé(e)	la moitié, le tiers ou le quart restant, selon le nombre d'enfants que vous aviez
Aucun descendant	-	la totalité de votre patrimoine est disponible

2 - CAS PARTICULIERS

COMMENT PROCÉDER POUR FAIRE UN LEGS ?

Pour faire un legs, il faut rédiger un testament. Vous pouvez le rédiger vous-même à la main : c'est le testament olographe qui devra être daté et signé. Vous pouvez le faire rédiger et enregistrer par votre notaire : c'est le testament authentique.

PEUT-ON LÉGUER LA MÊME CHOSE AVEC OU SANS HÉRITIERS ?

La loi protège vos héritiers à qui une partie de votre patrimoine est réservée (enfant, conjoint...). Dans ce cas, vous ne pourrez léguer que la partie disponible. Si vous n'avez pas d'héritiers, vous êtes donc libre de disposer de la totalité de vos biens. (cf tableau P.23)

JE N'AI PAS D'HÉRITIERS DIRECTS. MAIS JE VOUDRAIS LÉGUER MES BIENS À MON NEVEU. PUIS-JE VOUS AIDER CEPENDANT ?

Si vous léguez directement à votre neveu, puisqu'il n'est pas votre héritier direct, le capital transmis sera soumis à un paiement de 60 % de droits de succession. Votre neveu ne recevra donc que 40 % de votre patrimoine, l'État recevra le reste.

Si vous désignez la Fraternité Saint-Pierre comme légataire universel en la chargeant de donner 40 % de votre patrimoine à votre neveu net de frais et de droits de succession, celle-ci s'acquittera des droits de succession (60%) sur la part revenant à votre neveu (40%) et non sur la totalité du patrimoine. De cette manière votre neveu percevra sa part initialement prévue de votre patrimoine (40%), mais la Fraternité Saint-Pierre sera également gratifiée car les droits de succession seront moindres et ainsi une partie de votre patrimoine pourra lui revenir. Un exemple pour mieux comprendre grâce au tableau ci-après.

PUIS-JE VOUS AIDER SANS DÉSHÉRITER MES ENFANTS ?

La loi française ne permet pas de déshériter ses enfants mais vous laissez libre de disposer d'une part qu'on nomme la quotité disponible. Celle-ci varie selon le nombre d'enfants. Elle est de la moitié pour un enfant, d'un tiers pour deux enfants et d'un quart pour trois enfants et

plus. Vous pouvez donc librement transmettre cette part à la Fraternité Saint-Pierre, à la Fondation Kephass ou au Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre. Ces trois structures légalement reconnues ont la même capacité à bénéficier de legs sans frais de succession.

SI JE DÉCIDE DE VOUS LÉGUER UNE PART DE MES BIENS, UNE FOIS RÉDIGÉ ET DÉPOSÉ CHEZ MON NOTAIRE, MON TESTAMENT EST-IL MODIFIABLE ?

Votre testament reste modifiable aussi souvent que vous le désirez. Il ne prendra effet qu'à votre décès, dans les conditions de sa dernière version.

JE SOUHAITE AIDER LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE, MAIS PLUS PRÉCISÉMENT LES ÉCOLES DANS LESQUELLES ELLE INTERVIENT, COMMENT FAIRE ?

Comme vous le constatez dans cette brochure, les missions de la Fraternité Saint-Pierre sont très variées. Aussi pour aider de manière spécifique l'une ou l'autre de ses missions, il convient de le préciser lors de l'inscription du bénéficiaire de votre legs : la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, la Fondation Kephass ou le Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre.

La Fondation Kephass aide les écoles dans leur quotidien en subventionnant des travaux, en favorisant leur développement, en les aidant à traverser une année particulièrement difficile.

Le Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre aide à financer l'immobilier scolaire dans la durée afin d'apporter une pérennité aux écoles en possédant si possible leurs locaux.

JE SOUHAITE LÉGUER UNE MAISON OU UN APPARTEMENT, MAIS SI JE SUIS AMENÉ À VENDRE CE BIEN DANS QUELQUES ANNÉES ?

Afin de gratifier l'œuvre que vous avez choisie malgré une éventuelle vente du bien immobilier, vous pouvez préciser dans votre testament que vous souhaitez léguer tel bien « ou l'équivalent financier du fruit de la vente de cet immeuble s'il était vendu avant mon décès ».

UN EXEMPLE POUR COMPRENDRE

Montant du legs : 100 000 €	Droits de succession à payer à l'Etat	Montant perçu par l'ami	Montant perçu par la Fraternité Saint-Pierre, le Fonds de dotation ou la Fondation Kephass
Le legs est réalisé directement à un ami	100 000 x 60 % = 60 000 €	40 000 €	0
Le legs est réalisé à l'ami via la Fraternité Saint-Pierre	40 000 x 60 % = 24 000 € réglés par la Fraternité Saint-Pierre	40 000 €	100 000 € - 40 000 € - 24 000 € = 36 000 €

3 - RÉDIGER SON TESTAMENT, EXERCICE PRATIQUE

Le testament olographe est un texte manuscrit personnel, il a la même valeur qu'un testament rédigé devant notaire.

Le testament doit être rédigé à la main. Les documents dactylographiés, écrits par une ou plusieurs personnes sont donc proscrits.

Le testament doit être daté : il convient de mentionner le jour, le mois et l'année de rédaction. Cela est important pour juger de la bonne capacité de la personne à écrire le texte, ainsi que pour abroger d'éventuelles versions plus anciennes du testament.

Le testament doit être signé : la signature permet d'identifier que vous en êtes l'auteur. Il faut utiliser sa signature habituelle.

Avec l'ensemble de ces conditions réunies, le testament est pleinement valable. Cependant afin qu'il soit trouvé et pris en compte après le décès, il est recommandé de le faire enregistrer par un notaire afin qu'il l'inscrive au fichier central des dispositions de dernières volontés.

Nous pouvons procéder à cet enregistrement chez notre notaire à Bourges si nous recevons l'original de votre testament. Si vous préférez déposer votre testament chez votre notaire, nous vous suggérons de nous en envoyer néanmoins une copie afin que nous puissions veiller à la formulation de la partie qui concernerait une de nos œuvres. C'est un gage de correcte réalisation de vos dernières volontés !

Le testament authentique est rédigé avec l'aide d'un notaire qui va certifier que les conditions de validité sont réunies. Le testateur y fait enregistrer ses volontés quant à l'avenir de ses biens devant témoins.

QUELQUES RAPPELS

- Indiquez votre état civil complet, date et lieu de naissance. Écrivez-le seul : un testament commun est nul.
- Commencez votre testament par « ceci est mon testament » et précisez, par précaution, qu'il révoque toute disposition antérieure.
- Précisez les noms et adresses des personnes mentionnées.
- Il n'est pas nécessaire de détailler la totalité de votre patrimoine, il peut évoluer, mais prévoyez des alternatives, en cas de refus ou d'incapacité d'un bénéficiaire.
- Évitez les ratures, numérotez les pages.
- Exprimez clairement votre volonté avec des phrases simples : « je lègue mon bien à X ».
- Évitez les formules floues telles que « je souhaite » ou « je désire ».
- Dated et signez votre testament.
- Vous pouvez nous adresser votre testament ou sa copie afin d'en assurer l'enregistrement ou l'archivage.
- Votre testament peut comporter des demandes particulières pour vos funérailles. Dans ce cas, il est important que nous ayons copie du testament afin d'en avoir connaissance et de pouvoir réagir rapidement.

Attention, en cas de nullité d'un testament (par défaut d'un élément de validité essentiel), l'ensemble de votre patrimoine reviendra aux héritiers désignés par le Code civil ou à l'État.

QUELQUES EXEMPLES DE TESTAMENTS

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Je soussigné Robert Barrade, né le 10 mai 1937 à Aurillac (Cantal), demeurant à Rodez (Aveyron), 15 place de l'église lègue ma maison située à Rodez, 15 place de l'église (ou son équivalent financier si elle était vendue avant mon décès) à la Fondation Kephas, Fondation abritée par la Fondation pour l'école, dont le siège social est situé au 120 avenue du Général Leclerc, 75014 Paris.

Entièrement écrit, daté et signé de ma main, à Rodez, le 30 octobre 2019



!
Lors du décès d'une personne ayant fait un testament au profit de la Fraternité Saint-Pierre, du Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre ou de la Fondation Kephas, un prêtre de la Fraternité Saint-Pierre célèbre un trentain de messes pour le repos de son âme.

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Je soussigné Yves Leblanc né le 11 mai 1932 à Troyes (Aube), demeurant à Chantilly (Oise), 5, le Haras au bois, institue pour légataire universel la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, dont le siège social est situé au 5, rue Macdonald à Bourges (Cher).

Entièrement écrit, daté et signé de ma main

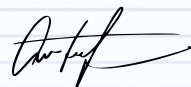
Fait à Chantilly, le 25 mars 2020



Je soussigné Pierre Remouet, né le 10 février 1945 à Conlie (Sarthe), demeurant 1 chemin des Genêts à Coulaine (Sarthe), institue pour légataire universel le Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre, dont le siège social est situé au 5, rue Macdonald à Bourges (Cher); à charge pour le Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre de reverser à mon neveu Jacques Morlieux, habitant 6 avenue Leclerc à Acigné (Ile et Vilaine) le quart de mon patrimoine.

Entièrement écrit, daté et signé de ma main

Fait à Coulaine, le 29 février 2020



LA DONATION

La donation est un acte fait de votre vivant par lequel vous donnez un ou plusieurs biens à un tiers (personne, association, œuvre...). La donation, définitive et irrévocable permet de gratifier immédiatement l'entité bénéficiaire. Dans le cas d'une donation de biens immobiliers, il est obligatoire de l'effectuer devant notaire. Par ailleurs, en présence d'héritiers directs, l'intervention d'un notaire permettra de veiller au respect de leurs droits.

1 - GÉNÉRALITÉS

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FORMES DE DONATIONS ?

La donation en pleine propriété est un transfert définitif d'un bien de façon irrévocable et absolue. Le bien devient pleinement la propriété de la personne ou de l'entité gratifiée avec toutes les prérogatives liées à ce bien : le droit d'en user, d'en disposer et d'en percevoir les fruits.

La donation en nue-propriété (appelée également « avec réserve d'usufruit ») est le transfert de la propriété d'un bien alors que vous en gardez l'usage (appelé « l'usufruit » : le droit de l'habiter ou de le louer afin de vivre de la location). À votre décès, le nu-propriétaire en récupère la jouissance.

La donation temporaire d'usufruit est le transfert de l'usage d'un bien alors que vous en restez propriétaire. C'est un moyen de réduire le niveau de votre patrimoine imposable dans le cadre de l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Cette question complexe nécessite l'aide d'un spécialiste, vous pouvez nous consulter pour cela.

QUE PUIS-JE DONNER ?

Il peut s'agir d'un bien immobilier : appartement, maison, terrain, local commercial...

Il peut s'agir d'un bien mobilier : somme d'argent, bijoux, droit d'auteur, œuvre d'art, meuble... Dans tous les cas, tenez compte de la part de votre patrimoine éventuellement réservée à vos héritiers.

2 - CAS PARTICULIERS

EST-CE POSSIBLE DE DONNER UN APPARTEMENT ACTUELLEMENT OCCUPÉ PAR UN MEMBRE DE MA FAMILLE ?

Il vous est possible de donner la nue-propriété de l'appartement à l'entité que vous voulez gratifier et l'usage du bien à la personne qui l'occupe actuellement. Elle en aura la jouissance jusqu'à son décès ou à sa renonciation : à ce moment-là, l'usage reviendra totalement au propriétaire.

EST-CE POSSIBLE DE DONNER UNE MAISON QUI EST LOUÉE, EN CONTINUANT À PERCEVOIR LES LOYERS ?

Il vous est possible de donner la seule nue-propriété d'une maison tout en conservant l'usufruit : les locataires resteront dans les lieux et vous continuerez à percevoir les loyers.

L'ASSURANCE-VIE

L'assurance-vie est un contrat d'épargne qui vous permet de valoriser vos économies dans un cadre fiscal privilégié. Il vous permet de transmettre un capital à la personne de votre choix. Un contrat d'assurance-vie est à souscrire auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance avec le versement d'une somme initiale. Vous pouvez ensuite compléter ce capital par des versements libres ou programmés. L'intégralité des sommes capitalisées sera versée à votre décès aux bénéficiaires que vous aurez désignés.

1 - GÉNÉRALITÉS

COMMENT DÉSIGNER UN BÉNÉFICIAIRE ?

Vous avez toute liberté pour la désignation du ou des bénéficiaires de votre contrat d'assurance-vie. Ils peuvent être un membre de votre famille, un proche, une association comme la Fraternité Saint-Pierre, la Fondation Kephars ou le Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre

La désignation du bénéficiaire constitue la principale spécificité des contrats d'assurance-vie. Le contrat d'assurance-vie n'entre pas dans l'actif successoral destiné à vos héritiers.

Le capital décès sera en effet versé aux seuls bénéficiaires que vous aurez désignés dans votre contrat, selon la répartition que vous aurez choisie.

À noter: si toutefois vous décidez de ne pas désigner de bénéficiaire dans votre contrat, le capital décès sera versé par défaut à vos héritiers, selon les règles applicables aux successions.

2 - CAS PARTICULIERS

PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UN REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU CAPITAL, MÊME SI JE DÉSIGNE LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE OU SES ŒUVRES COMME BÉNÉFICIAIRE ?

L'argent de votre contrat d'assurance-vie reste votre propriété et vous restez libre de son utilisation. Cependant, les clauses varient selon les contrats et nous vous recommandons de vous reporter aux conditions générales de votre contrat pour connaître les modalités des retraits.

À L'AVENIR, PEUT-ON CHANGER À NOUVEAU DE BÉNÉFICIAIRE ?

Vous pouvez modifier le bénéficiaire à tout moment. En informant l'assureur de votre décision par l'envoi d'une simple lettre. À réception, l'assureur établit un avenant modifiant la clause bénéficiaire du contrat initial.



LEXIQUE

Testateur: personne qui transmet son patrimoine par testament

Légataire: bénéficiaire d'un legs

Libéralité: terme qui regroupe tous les actes de dons sans contrepartie (don, donation, legs)

Droits de mutation: impôt payé par le bénéficiaire d'une libéralité (sauf organisme exonéré par la loi)

Donataire (ou bénéficiaire): personne qui reçoit un don

Legs particulier: legs d'une somme d'argent, d'un ou plusieurs biens déterminés

Legs universel: legs de la totalité des biens, à l'exclusion des legs particuliers

Legs à titre universel: legs d'une quote-part des biens (une moitié, un tiers...) ou d'une catégorie de bien

Quotité disponible: part de la succession, après déduction de la partie réservée à des héritiers (la réserve), dont le testateur peut librement disposer

Usufruit: droit de jouissance sur une chose appartenant à autrui

Nue-propriété: droit qui donne à son titulaire la faculté de disposer d'une chose (pour la vente ou le legs) mais sans lui permettre d'en jouir ou d'en user

Souscripteur: titulaire d'une police d'assurance-vie (c'est-à-dire l'assuré)

Capital: somme versée aux bénéficiaires mentionnés, au décès de l'assuré, dans le cadre d'une assurance-vie



- 5 -
RÉSUMÉ

DU CÔTÉ DU DONATEUR

1 - LEGS

- Dans mon testament, j'indique le bénéficiaire de mes biens.
- Je décide de léguer tout ou partie de mes biens.
- Mon testament est modifiable à tout moment, il ne sera effectif qu'après ma mort.
- Il ne me prive d'aucun de mes biens de mon vivant.

2 - DONATION

- Elle est effectuée de mon vivant, irrévocable.
- Réalisée ou non par acte notarié, selon les cas.
- Concerne tous types de biens (immobiliers, mobiliers ou immatériels).
- Pour la donation en nue-propriété, elle me permet de continuer à jouir de mes biens ou de vivre du fruit de leur location.

3 - ASSURANCE-VIE

- Contrat d'épargne d'une somme d'argent.
- Permet de transmettre après mon décès un capital à un bénéficiaire, révocable à tout moment.
- Bénéficiaire enregistré auprès de la société gestionnaire du contrat.
- Capital non inclus dans la succession, avec une fiscalité spécifique.

DU CÔTÉ DU BÉNÉFICIAIRE

À QUOI SERVIRONT MES BIENS LÉGUÉS...



À la Fraternité Saint-Pierre, une association de prêtres au service de l'Église

Vous participez au financement de la formation des séminaristes pendant sept ans.
Vous soutenez financièrement les prêtres dans leur mission pastorale puis dans leur vieillesse.
Vous aidez les prêtres dans leurs cotisations mensuelles d'assurance maladie et vieillesse.

Pour cela, vous léguerez « au profit de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre,
dont le siège social est situé au 5 rue Macdonald, 18000 Bourges »



Au Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre

Vous soutenez une action concrète pour diffuser des livres gratuits et des objets de piété.
Vous participez au soutien alimentaire de nombreuses communautés religieuses et de familles dans le besoin.
Vous permettez le développement d'associations qui organisent et encadrent des camps ou colonies pour 500 enfants et jeunes chaque été.
Vous consolidez des écoles en permettant au Fonds de dotation de détenir leur patrimoine immobilier.

Pour cela, vous léguerez « au profit du Fonds de dotation Œuvres de la Fraternité Saint-Pierre,
dont le siège social est situé au 5 rue Macdonald, 18000 Bourges »



À la Fondation Kephas

Vous favorisez des écoles véritablement libres du choix de leurs enseignants et de leurs méthodes pédagogiques.
Vous soutenez des familles soucieuses de l'éducation de leurs enfants en leur permettant de choisir de bonnes écoles catholiques.
Vous permettez à de nouvelles écoles de se créer pour répondre à la demande en forte augmentation.

Pour cela, vous léguerez « au profit de la Fondation Kephas, Fondation abritée par la Fondation pour l'école, dont le siège social est situé au 120, avenue du Général Leclerc, 75014 Paris »

Toute correspondance, tout testament ou copie de testament à la Fraternité Saint-Pierre,
au Fonds de dotation Œuvre de la Fraternité Saint-Pierre ou à la Fondation Kephas, est à adresser au:

SECRÉTARIAT DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE
5 RUE MACDONALD
18000 BOURGES

Pour tout renseignement
ou pour approfondir tel ou tel cas particulier,
vous pouvez contacter en toute discrétion
le prêtre responsable du service legs,
donations et assurances-vie
à la maison de District
de la Fraternité Saint-Pierre à Bourges.



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Service legs, donations et assurances-vie

5, rue Macdonald 18000 Bourges
Tél. : 02 48 67 01 44 - Courriel : contact@fssp.fr - fssp.fr